

Conseil des ministres franco-allemand, 31 mars 2015
Déclaration conjointe Energie

Rappelant les conclusions du Conseil des ministres franco-allemand de 2014, l'Allemagne et la France réaffirment leur engagement à intensifier leur coopération aux niveaux européen, régional et bilatéral en matière de politique de l'énergie et du climat. Dans ce contexte, les deux pays saluent le processus initié dans le cadre du groupe de haut niveau franco-allemand sur l'énergie.

La France et l'Allemagne s'accordent pour développer leur coopération dans les domaines clés suivants:

1. Action coordonnée pour une politique européenne énergie-climat efficace : la mise en œuvre du cadre énergie-climat 2030 et d'une véritable Union de l'énergie

Face au fait indéniable du changement climatique, la France et l'Allemagne réaffirment leur engagement à joindre leurs efforts pour limiter le réchauffement climatique à un maximum de 2 ° C par rapport à l'ère pré-industrielle. Les deux pays vont travailler ensemble, et avec l'Union européenne pour arriver, lors la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Paris en 2015, à un accord climatique international, ambitieux et juridiquement contraignant. La France et l'Allemagne demandent instamment à toutes les Parties de soumettre leurs contributions en amont de la Conférence de Paris.

La France et l'Allemagne se félicitent de la décision du Conseil européen d'octobre 2014 sur le Cadre européen Energie-climat 2030 et de l'adoption, lors du Conseil environnement du 6 mars 2015, de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de l'Union Européenne qui a été adressée au secrétariat de la CCNUCC. La décision du Conseil et la contribution européenne (CPDN) envoient un signal fort aux prochaines négociations internationales sur le climat et sont décisives pour garantir la sécurité des investissements. La France et l'Allemagne conviennent qu'il est désormais de la plus haute importance que les décisions pour 2030 soient mises en œuvre d'une manière fiable, en tenant compte de l'intégrité environnementale.

La France et l'Allemagne saluent également la communication de la Commission sur une Union de l'énergie résiliente et sa vision d'une Union fondée sur un système énergétique intégré à l'échelle continentale et un cadre réglementaire énergétique crédible, qui fournit de l'énergie de manière sûre, durable et abordable. Dans sa mise en œuvre, les cinq dimensions (sécurité énergétique, marché intérieur de l'énergie, efficacité énergétique, décarbonisation de l'économie et recherche, innovation et compétitivité) doivent être véritablement liées. L'Union de l'énergie doit apporter une stratégie cohérente et une approche équilibrée des cinq dimensions.

Dans ce contexte, la France et l'Allemagne donnent la priorité à la décarbonisation de nos économies.

Elles soulignent qu'un système européen d'échange d'émissions qui fonctionne constitue la base essentielle pour atténuer les émissions de GES dans l'Union européenne. Les deux pays appellent à la finalisation au premier semestre de 2015 du processus législatif en cours pour la mise en œuvre de la réserve de stabilité du marché (MSR). La France et l'Allemagne soulignent la nécessité d'un démarrage anticipé de la réserve de stabilité dès 2017 ainsi que du transfert direct des allocations issues du « backloading » dans la réserve. La France et l'Allemagne se félicitent à cet égard de la décision de la commission ENVI du Parlement européen sur la réserve de stabilité, qui constitue une étape importante vers un accord rapide et anticipé en trilogue.

En ce qui concerne la réforme post-2020 du système d'échange d'émissions de l'Union européenne, l'Allemagne et la France soutiennent une proposition législative d'ici l'été 2015 en ligne avec les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014. Dans ce contexte, l'Allemagne et la France soulignent la nécessité de mesures efficaces contre le risque de fuite de carbone afin de sauvegarder la compétitivité industrielle et d'éviter la délocalisation des industries européennes, tant que des efforts comparables ne seront pas menés dans les autres économies majeures.

La France et l'Allemagne s'accordent pour que la mise en œuvre fiable des objectifs européens énergie-climat 2030 tels que décidés par le Conseil européen d'octobre 2014 soit l'une de ses principales priorités. Les deux pays insistent sur la nécessité d'un système de gouvernance fiable pour 2030, afin de garantir la mise en œuvre des objectifs chiffrés et la sécurité des investisseurs. Par conséquent, les deux pays appellent la Commission à présenter rapidement une proposition concrète pour un système de gouvernance transparent et fiable qui assure la réalisation des objectifs chiffrés actés pour 2030 (émissions de GES, énergies renouvelables et efficacité énergétique), en ligne avec les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014 et de mars 2015.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Union de l'énergie, la France et l'Allemagne s'accordent sur l'importance cruciale d'un marché intérieur européen renforcé de l'électricité et du gaz. Un marché intérieur de l'énergie qui fonctionne est le facteur clé pour assurer un approvisionnement énergétique fiable, durable et abordable.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la France et l'Allemagne se félicitent que la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les aspects de la société demeure une priorité au sein de l'Union de l'énergie. Elles se félicitent de ce que, pour la période après 2020, la communication de la Commission prévoit un cadre clair pour l'efficacité énergétique. Ce cadre devrait être élaboré prochainement avec le réexamen de l'objectif actuel de 27%, tel que décidé par le Conseil européen d'octobre 2014, ayant à l'esprit un niveau européen de 30% pour 2030. La France et l'Allemagne sont convaincues que l'efficacité énergétique en général et le relèvement à 30% de l'objectif 2030 actuel d'efficacité énergétique en particulier, contribuent de manière importante à accroître la sécurité énergétique en Europe.

En ce qui concerne la sécurité énergétique, la France et l'Allemagne soutiennent les propositions de la Commission visant à diversifier l'approvisionnement énergétique, que ce soit les sources d'énergie, les fournisseurs et les voies d'approvisionnement. Nous partageons la conviction que le GNL doit être envisagé comme une solution alternative dans les situations de crise et comme un moyen de dissuasion. Afin de garantir l'approvisionnement en gaz de la manière la plus efficace, il est nécessaire de prendre en compte les différents niveaux d'exposition des Etats membres face à une crise d'approvisionnement et d'agir en faveur d'un marché actif et liquide. De plus, la solidarité a un rôle à jouer pour atténuer les crises potentielles, et les actions de prévention de chaque Etat membre sont essentielles pour la sécurité de l'approvisionnement de l'ensemble de l'Union européenne.

Enfin, la France et l'Allemagne saluent la vision de l'Union de l'énergie visant à renforcer la coopération régionale. Les deux pays sont convaincus que la coopération régionale est cruciale, en particulier pour une intégration plus poussée du marché et la sécurité d'approvisionnement. Cependant, un processus « bottom-up » devrait être mis en œuvre pour permettre la convergence continue des marchés et des politiques. Les deux pays conviennent de partager leur expérience via une coopération bilatérale sur des projets d'énergies renouvelables identifiés et sur le renforcement du développement des réseaux intelligents. L'ouverture éventuelle des mécanismes de soutien pour les énergies renouvelables devrait être volontaire, convaincante économiquement et n'être possible que dans la mesure où la capacité d'interconnexion permet la transmission réelle de l'énergie ; elle doit faire l'objet de plus d'évaluations. La liberté de chaque Etat membre de décider de son propre bouquet énergétique doit être pleinement respectée, de même que sa pleine responsabilité sur sa sécurité d'approvisionnement.

2. La coopération régionale dans le secteur de l'électricité : la France et l'Allemagne connectées avec leurs voisins

La France et l'Allemagne sont convaincues qu'une coopération régionale intensifiée en matière de marchés de l'électricité et d'infrastructure de transport contribuera à l'accroissement de la sécurité énergétique et à la réduction des coûts.

Les deux pays reconnaissent leur étroite interrelation et leur interdépendance dans le marché intérieur et s'accordent pour intensifier leur coordination et leur coopération afin de bénéficier des synergies existantes et d'un apprentissage réciproque.

La France et l'Allemagne voient un grand bénéfice dans la constitution de groupes régionaux d'Etats membres afin d'identifier conjointement et de mettre en œuvre des mesures régionales dites « sans regret ». Dans ce contexte, l'Allemagne et la France se félicitent des discussions fructueuses et des travaux effectués dans le cadre du Forum pentalatéral, ainsi que du dialogue initié entre les 13 Etats voisins « électriques », initiative du Secrétaire d'Etat allemand M. Rainer Baake. Les deux pays soutiennent le principe d'une déclaration commune des pays voisins incluant la France et l'Allemagne sur les éventuelles premières mesures régionales dites « sans regret ».

Dans ce contexte, la France et l'Allemagne ont identifié les premières mesures régionales dites « sans regret » suivantes :

- Une coopération régionale accrue sur les politiques énergétiques nationales ;
- Une méthodologie commune régionale et l'évaluation conjointe de la sécurité d'approvisionnement, en complément des évaluations nationales et sans préjudice de la responsabilité propre à chaque Etat membre pour sa sécurité d'approvisionnement ;
- Une coopération accrue pour le couplage de marché, le renforcement des interconnexions, lors que c'est nécessaire, et la mise en œuvre des codes réseau tels que discutés actuellement au niveau de l'UE ;
- la flexibilisation accrue du marché de l'énergie à la fois sur l'offre et la demande ;
- Permettre la flexibilité des prix et, en particulier, en s'abstenant de fixer des prix-plafonds réglementaires ;
- Permettre le fonctionnement du marché intérieur également en temps de pénurie, et s'engager à ne pas restreindre le commerce transfrontalier d'électricité en période de pénurie.

La France et l'Allemagne vont travailler à la mise en œuvre conjointe de ces mesures dites « sans regrets » au niveau régional, en utilisant pleinement les forums régionaux existants, en particulier le Forum Pentalatéral.

3. Coopération régionale et bilatérale : La France et l'Allemagne en tant que “centrale électrique” européenne

La France et l'Allemagne s'accordent sur le rôle clé des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour leur transition énergétique nationale et pour la transition énergétique européenne.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, les mesures d'incitations pour les projets de coopération transfrontaliers, comme par exemple la mise en place d'un fonds européen dédié, devraient être améliorées. La France et l'Allemagne partagent l'idée que les mécanismes de coopération constituent une approche équilibrée pour explorer conjointement les potentiels les plus rentables, dans une situation “gagnant-gagnant”, en complément du déploiement national des énergies renouvelables. La France et l'Allemagne conviennent de renforcer leurs efforts de coopération en matière d'énergies renouvelables. En particulier, afin de mieux évaluer les possibilités et les conditions de développement de projets communs entre la France et l'Allemagne, les deux pays vont travailler au développement d'un projet transfrontalier d'installations photovoltaïques au sol destinées à approvisionner d'une part les consommateurs français et d'autre part les consommateurs allemands. Ce projet aura pour but d'acquérir de l'expérience dans la mise en place conjointe du financement d'un projet de coopération et permettra de tester les concepts de traçabilité des importations physiques.

La France et l'Allemagne saluent la plate-forme commune entre l'ADEME et la dena, en collaboration avec l'Office franco-allemand des énergies renouvelables, afin de faciliter les

échanges d'informations, le dialogue entre les parties prenantes ainsi que la mise en œuvre de projets concrets pour la transition énergétique, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des réseaux électriques.

Les deux pays conviennent qu'une transition énergétique réussie a besoin de solutions intégrées et intelligentes qui englobent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, mais aussi l'infrastructure appropriée de réseaux, de capacités de stockage, ainsi que des mécanismes de gestion de la demande. Afin de démontrer la faisabilité d'une transition énergétique réussie et de mettre en valeur les opportunités pour l'économie et l'emploi, la France et l'Allemagne vont renforcer le partage d'expériences entre les autorités locales engagées dans ces processus intégrés, afin de montrer le potentiel économique de la coopération régionale dans une approche « bottom-up », ainsi qu'un concept intégré pour la mise en œuvre de la transition énergétique dans les deux pays. En outre l'ADEME et la DENA, en collaboration avec l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables doivent développer un concept concret pour une région pilote, le long de la frontière, qui servira de projet « témoin » de système intégré, de préférence en partenariat également avec les autorités locales et les autres parties prenantes locales. Un premier projet pilote potentiel pourrait être établi entre la région Alsace et le Land de Bade-Wurtemberg. La coopération entre les gestionnaires de réseau de distribution sera également encouragée.

Ces projets bilatéraux dans le domaine de la politique énergétique font pleinement partie de l'agenda franco-allemand, tel que présenté dans la déclaration conjointe pour l'intégration économique.

Berlin le 31 mars 2015

Monsieur Sigmar GABRIEL
Vice-chancelier et ministre fédéral de l'Économie
et de l'Énergie

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable, et de l'Energie

Madame Barbara HENDRICKS
Ministre fédéral de l'environnement, de la
protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté
nucléaire